



- Vous êtes médiateur social (ou voulez le devenir) et vous voulez vous professionnaliser comme responsable d'une équipe de médiation.
- Vous êtes organisme de médiation sociale et vous voulez consolider vos équipes en renforçant les capacités managériales de vos encadrants

le diplôme "Encadrants de dispositifs de médiation sociale" répond à vos besoins.

De Niveau III (Bac+2), il est conçu et mis en œuvre par le Cnam et les réseaux professionnels de la Médiation sociale. Il associe savoirs universitaires et expertise professionnelle spécifiques à la médiation sociale et à son encadrement.

Objectifs. Il vise à permettre aux encadrants de proximité :

- de comprendre et maîtriser la posture du médiateur social ;
- de se référer à la déontologie propre à la médiation sociale ;
- d'identifier et animer un réseau d'acteurs et de partenaires ;
- d'organiser la production de service d'une équipe de médiation sociale ;
- d'animer et encadrer une équipe de médiateurs sociaux ;
- d'exercer une fonction de tutorat pour des médiateurs en cours de socialisation professionnelle ;
- de gérer les affaires administratives, financières et RH affectées à un encadrant de proximité.

Public / conditions d'accès. Elle s'adresse :

- à tous les médiateurs exerçant ou non cette fonction d'encadrement intermédiaire.
 - aux détenteurs du titre TMS, du Bac Pro SPVL ou de tout autre diplôme de Niveau IV (avec une expérience professionnelle de 6 mois) y accèdent directement.
 - aux titulaires du titre AMIS et du CAP APM (Niveau 5) et aux candidats ne disposant pas de diplôme dans la médiation sociale, mais bénéficiant d'une expérience de 6 mois minimum dans le champ de l'intervention sociale : ils peuvent obtenir une dérogation par le dépôt d'un dossier "VAP85".
- aux demandeurs d'emploi en reconversion professionnelle. Un stage dans un organisme de médiation sociale d'une durée minimum de 420 h (12 semaines) sera alors exigé

Contenu de la formation. Formation sur 3 semestres de 110 crédits (ECTS), composée de :

- Modules présentiels : 30 crédits, soit 252 h
- Travaux en situation professionnelle accompagnés à distance : 8 crédits, soit 56 h.
- Pratique en situation professionnelle : 47 crédits, soit 420 h.
- Rédaction et soutenance de mémoire professionnel de 30 à 40 pages et soutenance orale: 25 crédits, soit 245 h.

Ouverture de la formation : 9 Mars 2014.
Deuxième promotion : 26 Octobre 2015

Date limite de dépôt de candidature : 30 Janvier 2014

Programme :

<i>Journée d'accueil</i>		Lundi 9 Mars	
N°	Titre	Crédits	Dates
US1	<i>Les champs de la médiation sociale</i>	4	10 > 13 Mars
US2	<i>Garantir une posture et une déontologie du métier de médiateur social</i>	4	20 > 24 Avril
US3	<i>Communiquer dans le contexte de la médiation sociale</i>	4	19 > 22 Mai
US4	<i>Identifier et animer un réseau partenarial dans un territoire</i>	4	8 > 12 Juin
US5	<i>Organiser et restituer l'activité de la médiation sociale</i>	4	6 > 10 Juillet
US6	<i>Manager une équipe de médiation sociale</i>	6	7 > 11 Septembre
US7	<i>Gérer les affaires administratives, financières et les RH</i>	4	5 > 9 Octobre
US8	<i>Travaux en situation professionnelle accompagnés à distance</i>	8	18 > 20 Novembre
<i>Soutenance du mémoire professionnel</i>		17 et 18 Décembre	

La pédagogie mise en œuvre est orientée sur l'apprenant et sur les pratiques et valorise l'application en contexte professionnel.

Tarifs

- **6.700 €** pour les organismes adhérents aux réseaux signataires de la convention du 7 Octobre 2014.
- **7.300 €** pour les organismes autres.

Pour les organismes cotisant à Uniformation : prise en charge à hauteur de **6.300 €**

Sélection des candidats :

Sur la base d'un dossier d'inscription contenant :

- un bref CV du candidat,
- pour les candidats en poste, une lettre d'accompagnement de son organisme employeur mentionnant ses attentes par rapport à la formation de son collaborateur,
- une lettre de motivation,
- un entretien individuel (en présentiel ou à distance) qui permettra d'évaluer les compétences d'expression écrite et orale prérequis et éventuellement d'énoncer des recommandations.

Date limite : 30 Janvier 2014.

Le Comité de sélection communiquera le nom des candidats retenus au plus tard le **6 Février 2014**.

Il pourra accorder des allègements pour certains candidats au vu de leur parcours professionnel et de la détention de titres de niveau V et de niveau IV. Les candidats auront néanmoins à valider l'US pour laquelle ils auront bénéficié d'un allègement.

Pour toute demande d'information : mediation.sociale@cnam.fr